



Déclaration préalable des élus du Spelc Centre Poitou-Charentes à la CCMA d'Orléans-Tours réunie le 2 juillet 2026 à Orléans

*Monsieur le Recteur,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

Les représentantes du Spelc élues pour siéger en CCMA souhaitent revenir sur cinq points dont trois sont liés au mouvement de l'emploi..

La réception des documents préparatoires

Nous ne pouvons pas accepter de recevoir les documents préparatoires la veille de la séance. Le règlement intérieur prévoit un délai d'au moins huit jours avant la date de la réunion pour un envoi, conformément aux articles R.914-7 et R. 914-10 du code de l'éducation. Il nous a été totalement impossible de préparer correctement cette séance.

L'avancement des maîtres délégués

Nous ne savons plus quoi répondre aux maîtres délégués qui nous interrogent sur leur évaluation et leur avancement. Il est tout à fait inadmissible que les visites effectuées, si elles ont pu constituer une source d'accompagnement pédagogique, ne soient suivies d'aucun effet sur les salaires. Nous sommes toujours dans l'attente d'un groupe de travail sur cet objet. Nous ne voyons toujours aucun signe positif en direction de ces personnels qui sont soumis aux mêmes obligations de service que les maîtres en contrat définitif.

Mouvement de l'emploi :

– L'affectation des lauréats 2026

Plus le calendrier avance, plus l'inquiétude grandit à propos du positionnement des lauréats des concours 2026. La mise en place d'un concours pour les bac+3 provoque une multiplication des situations. A ce jour, au regard de la liste des postes vacants, nous devons nous préparer à des affectations très inconfortables pour un grand nombre des lauréats. De plus, les nouvelles règles de priorité risquent de créer des injustices entre les lauréats bac+5 et bac+3.

– La publication des emplois

Cette année, des services vacants n'ont pas été publiés ou avec des quotités qui ne correspondent pas à ce qui est observé sur le terrain. Nous rencontrerons de nombreux

exemples en étudiant le tableau du mouvement. Nous demandons qu'une vérification plus systématique soit effectuée. Dans certaines matières en tension, en particulier dans le secteur de Tours, des enseignants en contrat définitif sont contraints d'accepter des temps incomplets alors que des heures auraient pu être publiées.

– L'information des candidats

Les enseignants inscrits dans le mouvement par choix ou par obligation rencontrent des difficultés pour accéder aux informations indispensables sur les démarches à effectuer. Il nous paraît difficile de maintenir une exigence sur le respect des procédures sans l'assurance d'un accès à l'information pour tous.